Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le 24/02/2026
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021914-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE DAX

DEL20260219_14

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : COMITE SOCIAL TERRITORIAL : RENOUVELLEMENT DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA VILLE DE DAX ET LE CCAS ET INSTITUTION D'UNE FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'an deux mille vingt six, le dix neuf février à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 13 février 2026, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	6
Suffrages exprimés	35

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGÈS, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LALANNE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Rémy PAUILLAC.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIRS :
M. Olivier COUSIN a donné pouvoir à Mme Marylène HÉNAULT, Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU, Mme Audrey VERGELY a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Guillaume SÉGUIER a donné pouvoir à M. Grégory RENDÉ, M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Marc-Olivier CHORT a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET

****

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.251-7 et L.251-9,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le 24/02/2026
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021914-DE

VU l'avis favorable de la commission Finances et administration générale du 12 février 2026.

CONSIDÉRANT que les élections professionnelles auront lieu à la fin de l'année 2026 et qu'elles impliquent le renouvellement des instances de dialogue social,

CONSIDÉRANT que la ville de Dax et le CCAS disposent depuis de nombreuses années d'instances communes de dialogue social, aujourd'hui dénommées Comité social territorial et formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,

CONSIDÉRANT l'intérêt de maintenir un Comité social territorial commun afin d'assurer un dialogue social cohérent et adapté aux enjeux partagés des deux structures,

CONSIDÉRANT que l'effectif cumulé de la ville de Dax et du CCAS est supérieur au seuil réglementaire de cinquante agents, permettant la mise en place d'un Comité social territorial commun,

Au 1er janvier 2026, les effectifs titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé s'établissent comme suit :

- Ville de Dax : 414 agents (221 femmes et 193 hommes),
- CCAS de Dax : 198 agents (186 femmes et 12 hommes),
Soit 612 agents (407 femmes et 205 hommes).

Soit un effectif global supérieur aux seuils réglementaires permettant la mise en place d'un Comité social territorial commun et l'institution d'une formation spécialisée.

CONSIDÉRANT que les effectifs atteignent le seuil requis pour l'institution d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

SUR PROPOSITION DE MME MARYLÈNE HÉNAULT, ADJOINTE AU MAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR :
35 VOIX POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE CRÉER dans le cadre du renouvellement des instances liées aux élections professionnelles de 2026, un Comité social territorial commun compétent pour les agents de la ville de Dax et du CCAS.

DE PLACER ce Comité social territorial auprès de la ville de Dax.

D'INSTITUER une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité social territorial commun.

D'INFORMER Madame la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes de la création de ce Comité social territorial commun.

DE PRÉVOIR l'inscription des crédits nécessaires au budget 2026.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le 24/02/2026
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021914-DE

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,
Fanny MESPLET.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax.

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »